

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00233

**PLAN VELO METROPOLITAIN : SIGNATURE CONVENTION AVEC L'ETAT
CONCERNANT 5 PROJETS LAUREATS DE L'APP SUR LES DISCONTINUITES
CYCLABLES.**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ CRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002330

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

PLAN VELO METROPOLITAIN : SIGNATURE CONVENTION AVEC L'ETAT CONCERNANT 5 PROJETS LAUREATS DE L'APP SUR LES DISCONTINUITES CYCLABLES.

En mai 2020, Saint-Etienne Métropole a répondu à l'appel à projets de l'Etat – Fonds Mobilités Actives pour le traitement des discontinuités cyclables.

5 projets ont été présentés :

- la liaison Pompidou / Méons sur la commune de Saint-Etienne (coût prévisionnel : 1,366 M€),
- le franchissement du carrefour Janin / Thiers sur la commune de Saint-Etienne (coût prévisionnel : 0,436 M€),
- le franchissement du « Rond-Point » existant sous la RN88 à l'extrémité du cours Fauriel sur la commune de Saint-Etienne (coût prévisionnel : 0,981 M€),
- le passage dans le secteur de La Bargette sur la commune du Chambon-Feugerolles (coût prévisionnel : 0,778 M€),
- le passage du secteur La Maladière sur la commune de Saint-Chamond et de L'Horme (coût prévisionnel : 2,018 M€).

L'ensemble de ces projets représente un coût de 5,5 millions d'euros HT.

En septembre 2020, Saint-Etienne Métropole a été lauréat pour les 5 projets et peut prétendre à un financement maximum de 1,366 millions d'euros.

Les projets dans les secteurs La Maladière et La Bargette ont un taux de 20 % de subvention dans le cadre de cette convention.

Les trois projets Stéphanois ont un taux de 30 % (Pompidou / Méons ; Janin / Thiers ; Rond-Point). En effet, ces projets bénéficient d'un bonus de 10 % supplémentaire en raison du programme « savoir rouler à vélo » porté par l'école municipale du vélo et la proximité d'un collège ou d'un lycée dans une rayon de 2 km du projet.

Une convention de financement doit être signée avec l'Etat. Au regard du nombre de projets de Saint-Etienne Métropole, l'Etat a décidé de rédiger une convention unique pour les 5 projets.

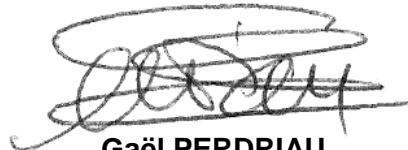
Les projets devront être engagés en étude ou en travaux avant le 31 décembre 2021. De plus, les projets d'aménagement cyclable devront être finalisés au 29 mai 2024, ou du moins en cours de finalisation, afin que la subvention soit attribuée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de financement de liaisons, de passages et franchissements cyclables (convention N°21-80-22) avec l'état et l'AFITF (l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 de l'opération 441 du budget principal.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU